



Bail verbal pour un garage

Par **louisa59**, le **26/02/2009** à **21:35**

bonjour à tous,

Un ami agé rencontre des soucis avec des locataires indéclicats. il loue depuis plusieurs années un garage (depuis 2000), le loyer a d'abord été payé sans problemes mais depuis quelques mois il ne l'est plus.... un recommandé a été adressé sans résultat. Le souci il n'ya pas eu pas de bail écrit ... comment mon ami peut il récupérer ses loyers impayés mais surtout son garage .. doit on passer par un huissier , un jugement est il necessaire comme en matière de bail d'habitation

merci de votre aide
cordialement

Par **Paula**, le **27/02/2009** à **10:56**

Bonjour,

Oui, vous devez respecter la réglementation des baux. Faites-lui adresser un commandement de payer par Huissier de Justice et après le délai prévu (deux mois) saisine du Tribunal d'Instance.

Cordialement.